

# Sainte-Anastasie



Bulletin  
Municipal

MARS 2009  
n° 222

## LE MOT DU MAIRE

Le printemps est bien là et partout autour de nous la nature s'éveille de mille manières.....  
Pour certains, c'est le printemps du jardinage, pour d'autres celui de difficultés ou peut-être hélas de chômage.  
Chez nous, il y a un peu de tout cela et quoi qu'il en soit, chacun sort un peu plus de chez lui pour participer à la vie du village. Puisse cela signifier en tout, la fin de l'hiver.

Mais revenons sur terre. Après le vote du budget vous verrez progressivement s'installer des chantiers d'infrastructures pour la plupart programmés avant la crise : la place des Ferrages futur lieu de vie proche du cœur du village, l'ancienne gare S N C F, le futur restaurant scolaire et deux classes supplémentaires, la rénovation de la salle des réunions des Négadisses,, la poursuite de travaux dans l'ancienne cave coopérative, ainsi que l'acquisition d'un nouveau véhicule d'intervention rapide destiné à la fois à la lutte contre les débuts d'incendie et à l'intervention de la Commission Communale de Sécurité Civile. Tout cela pour un montant d'environ un million d'euros.

Ces investissements lourds ne mettront pas pour autant en péril les finances communales. Ils ont été préparés, programmés et rendus possible dès 2008 grâce à l'aide du Conseil Général du Var, de la Région, à une capacité d'emprunt ménagée et à votre effort fiscal.

Ceci fait, à ces travaux d'infrastructure le Conseil Municipal a souhaité ajouter un véritable volet social prenant fortement en compte la réalité des problèmes ordinaires, tels que vous les ressentez :

- Un centre aéré mutualisé avec la Commune de Forcalqueiret, tant pour l'été que pour les petites vacances scolaires
- Le lancement d'une microcrèche communale installée dans le vaste logement de l'ancienne mairie. Ce projet pourrait être monté en partenariat avec l'Odel Var et aboutir en 2009.

Dans les deux cas, la contribution des familles sera fortement modulée en fonction du quotient familial afin de tendre ainsi à plus de justice sociale.

Enfin, la Commune a souhaité, sans compromettre les futurs exercices budgétaires, maintenir globalement le niveau de ses participations financières tant aux activités scolaires qu'associatives. Néanmoins, pour cette dernière catégorie, l'attribution des subventions communales sera liée à des conventions d'objectif passées avec les associations, justifiant précisément l'usage des fonds publics communaux.

Voilà donc pour 2009. Ce budget ne prétend évidemment pas régler une crise sérieuse qui nous dépasse et dont l'issue ne peut-être aujourd'hui programmée, mais il traduit clairement notre volonté d'agir là où nous le pouvons, en excluant la démagogie et les outils qui n'ont pas de prise sur la crise.

Jean-Pierre MORIN



E-mail : [s.anastasia@wanadoo.fr](mailto:s.anastasia@wanadoo.fr) site : [www.ste-anastasiaie.fr](http://www.ste-anastasiaie.fr)

## Informations pratiques

### SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

STE-ANASTASIE "La Boutique" au fond de la place des Ferrages Ouverture : -mercredi 14h 18h -samedi 9h 11h30 Tél : 04 94 72 29 50 ouvert à tous , Vente ou dépose d'objets divers.  
ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE  
Siège Social : 83136 Méounes les Montrieux  
Pour le Canton Madame Isabelle GARCIA  
Tél. 04.94.33.97.51

Les prochaines permanences auront lieu :  
les Vendredis 3 et 17 avril 2009,  
en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

### MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 16 H 30.

### ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme Séverine COURMONTAGNE : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).  
Tél. : 04.94.92.27.08.

Permanence en mairie le 1er jeudi de chaque mois de 11 H. à 12 Heures.

### DECHETTERIE DU SIVOM DE L'ISSOLE

à FORCALQUEIRET Horaires d'ouverture  
Lundi, Mercredi, Jeudi et vendredi de 8H30 à 12H et 14H à 17H Le Samedi de 9H à 12H. Fermé Dimanche et Mardi Tél. : 06.07.31.02.27

### RAMASSAGE MENSUEL DES ENCOMBRANTS

Prochain ramassage des « monstres » : Les Mardis 21 et 28 avril 2009  
(se faire inscrire en Mairie au préalable).  
C.I.C.A.S.

### Retraite complémentaire des salariés

Tél. 0820 200 014 Permanence : BRIGNOLES  
Cité Administrative, Rue des déportés Mercredi et le Jeudi (au rez-de-chaussée)

### URGENCES

- Pompiers : 18

- Samu : 15



### BIBLIOBUS

Le prochain passage du bibliobus aura lieu le Mardi 05/05/2009 de 14h à 15 h, Parking des Ferrages.

### CAMION VENTE

Prochain passage de camion vente :  
Provence Outillage  
le Mardi 07 avril 2009 dans la matinée

## Numéros utiles

### Mairie

-Accueil : 04.94.69.64.40

-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42

-M. DUCHEMIN, 5ème Adjoint (Urbanisme) :  
04.94.69.64.45 reçoit du lundi au vendredi aux heures d'ouverture de la mairie.

-Mme BRETON, 1er Adjoint (Action sociale) :  
04.94.69.64.47 Reçoit le lundi, jeudi et vendredi, de 9 H à 12 H, mercredi de 14 H à 16 H 30

-Service cantine : 04.94.69.64.10

Fax : 04.94.69.64.41

### Assistante Sociale

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale : 04.98.05.17.60

### A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile dont la mission est d'assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités) : 04.94.69.44.86

### Fourrière Municipale Conventionnée

« IDENTITE CANINE » à Garéoult :

04.94.04.89.33

### Police Municipale

Numéro : **06.08.80.45.82**

### Pharmacies de Garde

Numéro du standard d'appel d'urgence :  
08.92.46.45.45

### Dépannage

E.D.F. : 0 810 333 083 Téléphone : 10 15 (\*)

Eau et Assainissement : 0 810 757 757

(\*) en cas de dérangement de votre ligne vous pouvez venir en mairie où un téléphone sera mis à votre disposition pour contacter France Télécom.

### Conciliateur de justice

Pour le canton, une permanence est assurée en Mairie de La Roquebrussanne, tous les jeudis de 14H à 17H30 sur rendez-vous au 04.94.37.00.90

### Gendarmerie Nationale Brigade de La Roquebrussanne

Le 17 uniquement pour les urgences

Le 04.98.05.22.70 pour tous les autres cas y compris les simples contacts ou demandes de renseignements.

### QUALITE DE L'EAU DE CONSOMMATION

Analyses du 11/02/2009

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles pour les paramètres recherchés.

## LE COMITE DES FETES DE SAINTE-ANASTASIE

Organise

**Le 13 avril 2009 - Lundi de Pâques**

de 7 H à 19 H - Place de la Gare

**Foire à la brocante ; Marché Paysan ; Marché aux Puces ; Foire artisanale ; Et produits bio.**

Les habitants de Sainte-Anastasia désirant vendre leurs objets personnels doivent demander une autorisation en mairie. Les autres exposants, devront produire leur carte professionnelle.

**BUVETTE - SANDWICHS - CAFE TOUTE LA JOURNEE**

Merci aux exposants de réserver leurs emplacements.

Renseignements : M.J.J Guignier, Président du Comité des Fêtes : 06.79.55.63.53 - 06.84.96.68.29

# Chronique municipale

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL En date du 9 mars 2009

### Budget Eau et Assainissement

#### N°03/09 : Adoption du Compte de Gestion 2008

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2008 présenté par Mme VIC, Receveur de la Commune.

#### N°04/09 : Vote du Compte Administratif 2008

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme BRETON, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par M MORIN, Maire qui se résume comme suit :

Exploitation : Dépenses 24 442.92 €  
Recettes 161 841.22 €

Soit un excédent de 137 398.30 €

Investissement : Dépenses 31 492.08 €  
Recettes 358 437.68 €

Soit un excédent de 326 945.60 €

Résultat net : un excédent de 464 343.90 €

#### N°05/09 : Affectation de Résultat

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes réalisé en 2008 au Budget annuel du service de l'eau et de l'assainissement est de 464 343.90 €.

Conformément à l'instruction M49, il convient

d'affecter cet excédent 2008 au budget 2009 :

-en section d'exploitation 137 398.30 € article 002

excédent antérieur reporté, réparti comme suit :

-12 656.71 € au Budget Eau

-44 741.59 € au Budget Assainissement

-le reste soit 80 000 € au compte 1068, réparti comme

suit : 50 000 € au Budget Eau et 30 000 € au Budget

Assainissement

En ce qui concerne le résultat d'investissement

326 945.60 € il est reporté au compte 001 excédent

antérieur reporté et réparti comme suit : 218 308.78 € au

Budget Eau et 108 636.82 € au Budget Assainissement

Adopté à l'unanimité.

#### N°06/09 : Prix de l'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire sans augmentation les montants votés en 2008 soit :

-le m3 pour l'eau : 0.17 €

-e m3 pour l'assainissement : 0.55 €

-prime fixe eau : 7.62 €

-prime fixe assainissement : 0.76 €

Ces tarifs sont applicables à compter du 01/04/2009.

#### N°07/09 : Vote du Budget Primitif 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Budget Eau et Assainissement 2009 qui se compose comme suit :

Dépenses d'Exploitation : 97 397 €

Recettes d'Exploitation : 97 397 €

Dépenses d'Investissement : 425 514 €

Recettes d'Investissement : 425 514 €

#### N°08/09 : Vote des taux d'imposition 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2009 comme suit :

- Taxe d'habitation 11.00 %

- Taxe sur le foncier bâti 21.20 %

- Taxe sur le foncier non bâti 87.35 %

- Taxe Professionnelle 24.68 %

#### N°09/09 : Indemnité représentative de logement des instituteurs 2008

Le Maire rappelle que l'avis des Conseils Municipaux doit être recueilli avant la fixation par M le Préfet du montant de l'indemnité de logement susceptible d'être allouée aux instituteurs.

Le montant proposé pour l'année 2008 a été fixé à 3 166.27 € (le montant de la DSI s'élèverait à 2751 €).

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

#### N°10/09 : Participation voirie et réseaux (ERDF)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'aux termes de la loi du 10 février 2000 (articles 18 et 23), modifiée par la loi du 04 août 2008, le financement d'« ouvrages d'extensions, d'ouvrages de branchement en basse tension et, le cas échéant, le renforcement des réseaux existants », hors ZAC et lotissements, incombe aux collectivités. Celles-ci sont, par ailleurs, fondées à demander aux bénéficiaires des autorisations de construire, une participation au titre de la PVR.

Ces dispositions transfèrent, hors ZAC et lotissements, le préfinancement des nouveaux réseaux, même dans le Var, censé bénéficier du « régime urbain », aux communes, ce qui ne manquera pas de leur poser problème.

Par ailleurs, censés clarifier les relations entre les communes, ERDF et les constructeurs, ces textes, d'application incertaine, les ont rendues encore plus difficiles à gérer.

En effet, si les règles de participation au financement des ouvrages d'extension, et directement liées à celles-ci, sont claires dans le cas de mise à l'urbanisation de voies et de quartiers nouveaux finançables par le biais de la PVR, selon certaines interprétations, certains renforcements du réseau existant, même sans extension, relèveraient de ces règles.

Il apparaît donc nécessaire de clarifier à la fois la notion de renforcement liée à une autorisation d'urbanisme et ses conditions concrètes d'application. Le risque est, en effet, que soient mis à la charge des communes des renforcements incombant normalement à ERDF, « responsable du développement [du réseau] afin de permettre le raccordement des installations des consommateurs... » (Loi du 10 février 2000 article 18).

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander à ERDF :

-de préciser sa lecture des textes en vigueur,

s'agissant notamment de la notion de renforcement.

-d'effectuer un diagnostic de l'état du réseau électrique communal au 1er janvier 2009, date d'entrée en application des nouvelles dispositions.

Celui-ci comprendra les capacités électriques et de niveaux de tension de chaque extrémité de réseau.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Sainte-Anastasia sur Issole accepte la proposition du Maire.

#### N°11/09 : Convention Cadre de Formation avec le C.N.F.P.T.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention 2009

avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour permettre le financement des actions de formation du personnel qui ne sont pas couvertes par la cotisation.

N°12/09 : FCTVA : Signature d'une convention avec l'Etat

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1er trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 306 058 € ;

DECIDE d'inscrire au budget de la Commune de Sainte-Anastasia 1 207 210 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 25.35 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

AUTORISE le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune de Sainte-Anastasia s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

N°13/09 : Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28/08/2008 n°08/51 fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public en fonction de la population, sans double compte issue de recensement de 1999 ;

Vu le décret n°2008-1477 du 30/12/2008 qui prévoit que le chiffre de la population total est celui auquel il convient de se référer pour l'application des lois et règlements à compter du 1er janvier 2009 ;

Le Maire expose que le montant de cette redevance n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, tel que le Syndicat d'électricité auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Il propose au Conseil :

-de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2009 ;

-de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 17.7%.

Adopté à l'unanimité.

Sujets abordés : Agence Postale, Devenir de la C.C.V.I., Projet Gaou de Vie, Fête de la Musique

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**En date du 18 mars 2009**

N°14/09 : Approbation de la révision simplifiée n°1 du POS approuvé de Sainte-Anastasia sur Issole

Le Conseil Municipal après avoir entendu les conclusions du Commissaire enquêteur de l'enquête qui s'est déroulée du 27/10/08 au 28/11/08 pour la révision simplifiée n°1 du P.O.S. décide à l'unanimité d'approuver la révision simplifiée n°1 du POS de la Commune.

N°15/09 : Budget communal - Adoption du Compte de Gestion 2008

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°16/09 : Budget communal - Adoption du Compte Administratif 2008

Le Compte Administratif 2008 se présente de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement : 411 496.41 €

Excédent d'investissement : 143 776.95 €

Soit un excédent de 555 273.36 €

N°17/09 : Budget communal - Affectation de résultat

Le Maire propose d'affecter l'excédent du budget communal soit 555 273.36 € de la façon suivante :

-271 496.41 € au compte 002 excédent antérieur reporté ;

-140 000 € à l'article 1068 du budget ;

-143 776.95 € au compte 001 en investissement

N°18/09 : Budget Primitif Communal 2009

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget communal 2009 suivant :

Dépenses de fonctionnement : 1 747 608 €

Recettes de fonctionnement : 1 747 608 €

Dépenses d'investissement : 1 207 210 €

Recettes d'investissement : 1 207 210 €

N°19/09 : Attribution de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures aux agents des Collectivités Territoriales

Le Maire propose au Conseil municipal de modifier les modalités d'attribution de l'indemnité de mission accordée aux agents administratifs.

Cette indemnité payée mensuellement sera automatiquement suspendue après un ou plusieurs congés de maladie totalisant 15 journées durant les trois derniers mois.

Cette suspension sera appliquée pendant une période de trois mois automatiquement prolongée par de nouvelles absences et selon la même règle.

N°20/09 : Annulation de titre

Le Conseil Municipal décide d'annuler un titre d'un montant de 6 555.22 € émis par erreur pour la location de l'emplacement de l'antenne de téléphonie mobile à l'encontre de la Société Orange France.

***Tour de Table :***

*Jean-Marie ROY expose au Conseil Municipal que les élus peuvent avoir accès au courrier de la mairie via le logiciel C-Logik (en lecture uniquement).*

*De plus il précise que dans quelques mois, pourront être consultés les réseaux de la commune (eau, électricité...) sur le logiciel Géo-village.*

**QUE DOIS-JE PAYER ?**

Montant du dépôt de garantie.

Le dépôt de garantie à verser par le locataire pour une location vide de meuble doit correspondre à 1 mois de loyer hors charge depuis la publication de la loi sur le pouvoir d'achat du 08/02/2008.

Pour une location meublée à l'année, ce montant reste libre est peut encore correspondre à 2 mois de loyer.

Mon loyer peut-il augmenter chaque année?

En cours de bail, pour une location vide régie par la loi du 06/07/1989, le loyer peut être augmenté chaque année à la date convenue au contrat ou, à défaut, au terme de chaque année du contrat et à la condition que cela soit prévu dans le bail.

Depuis le 01/01/2006, l'augmentation ne peut être supérieure à la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

L'indice à prendre en compte est celui du trimestre noté au contrat, ou, à défaut, l'indice qui avait été publié à la date de signature du bail.

**2009 - DU NEUF POUR VOS IMPÔTS.**

Loi Scellier : une nouvelle déduction d'impôt.

A compter du 1er janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2012, vous pouvez bénéficier d'un nouvel avantage fiscal si vous achetez un logement neuf pour le mettre en location. Vous devez louer le bien pendant 9 ans au titre de la résidence principale du locataire. Le nouvel avantage prend la forme d'une réduction d'impôt égale à 25% du prix de votre investissement.

A titre d'exemple : pour un investissement de 200 000 euros, la réduction d'impôt atteint 50 000 euros sur 9 ans, soit 5 500 euros par an à déduire de votre impôt.

A noter : il ne s'agit pas d'un crédit d'impôt. Ainsi, si une année le montant de votre impôt est inférieur au montant de la réduction d'impôt, le solde est reporté sur le montant de votre impôt des 6 années suivantes.

Pour le même logement, le contribuable peut cumuler cette réduction d'impôt avec la déduction de 30% prévu dans le cadre du régime "Borloo", sous réserve de respecter les conditions propres à ces deux avantages.

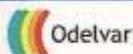
Attention : la réduction d'impôt est limitée à un seul logement par an et les investissements en zone C sont exclus.

**Pour en savoir plus :**

**ADIL83 Centre de Toulon - Tel 0825.77.88.77. - Site:www.adil83.org - Courriel: adil@adil83.org**



**CENTRE AERE (CLSH)**



Pour les vacances de printemps le CLSH accueillera les enfants du 20 avril au 30 avril, dans les locaux mis à disposition à Forcalqueiret et selon le programme présenté par l'ODEL/VAR.

Afin de préparer ces vacances l'ODEL/VAR informe des dates et heures d'inscription en mairie :

- le jeudi 2 avril de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 - le mardi 14 avril de 9h à 12h.



**3/6 ans**

**Semaine du 20 au 24 avril  
Les Dieux du stade....**

Lundi 20 : Lancement/jeux de contes, Création de marionnettes, Jeux d'extérieur  
Mardi 21 : Balade nature, Jeux dansés, Créations des marionnettes (fin)  
Mercredi 22 : Ecriture de l'histoire du spectacle, Jeux de rôles, Grand jeu (Memory), extérieur, bowling  
Jeudi 23 : Sortie journée, Inter centres avec l'Accueil de Loisirs de Cuers, Tournoi ....  
Vendredi 24 : Atelier cuisine/jeux d'extérieur, Boom et goûter avec les parents

**Semaine du 27 au 30 avril  
Les feux de la rampe...**

Lundi 27 : Lancement, Balade nature, Préparation du spectacle  
Mardi 28 : Sortie journée à la plage  
Mercredi 29 : Répétition spectacle, Réalisation des costumes, Jeux extérieurs  
Jeudi 30 : Répétition générale du Spectacle, Atelier cuisine  
Spectacle pour les parents à 17 h 30 salle des Fêtes la Farandole



**6/12 ans**

**Semaine du 20 au 24 avril  
Les Dieux du stade...**

Lundi 20 : Lancement/présentation du thème de la semaine, Grand jeu sportif  
Mardi 21 : Sortie journée, Balade à vélo  
Mercredi 22 : Bowling, Balade à vélo  
Jeudi 23 : Sortie journée, Inter centres avec l'Accueil de Loisirs de Cuers, Tournoi ....  
Vendredi 24 : Olympiades, Boom et goûter avec les parents

**Semaine du 27 au 30 avril  
Les feux de la rampe...**

Lundi 27 : Lancement, Préparation du spectacle, Réalisation des costumes  
Mardi 28 : Sortie journée à la plage  
Mercredi 29 : Répétition spectacle, Réalisation des costumes, Initiation badminton  
Jeudi 30 : Répétition générale du spectacle, Jeux extérieurs  
Spectacle pour les parents à 17 h 30 salle des Fêtes la Farandole



Mais aussi : Balade nature, Petits jeux et jeux sportifs, Ateliers créatifs, Jeux de rôle, jeux musicaux..., Jeux de rôle.



### MICROCRECHES

Dans les « cartons » depuis 2001, le projet d'ouvrir une crèche afin de répondre à la demande des familles va enfin prendre corps cette année, non pas sous la forme de « crèche » mais plutôt de microcrèche.

Mais, qu'est-ce qu'une microcrèche direz-vous ? C'est une petite structure susceptible d'accueillir neuf enfants (de 0 à 3 ans) en simultané, cinq jours par semaine, encadrés par trois assistantes maternelles agréées (1 assistante pour 3 enfants).

Cette solution de proximité pourra être mise en place rapidement, la mairie disposant d'un local à aménager selon les normes requises pour l'accueil de ces enfants.

Le fonctionnement et la gestion seront délégués à un organisme spécialisé dans ce domaine, et les tarifs pratiqués auprès des familles seront établis en fonction de leur quotient familial.

Ce projet inscrit au budget 2009 de la commune pourrait bénéficier des subventions du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Les prochains bulletins rendront compte de l'état d'avancement du projet.

Madame Rose-Marie BRETON - Présidente du C.C.A.S.

### LIAISON « TOULON-AJACCIO »

L'aéroport international de Toulon-Hyères informe de l'ouverture d'une ligne TOULON-AJACCIO tous les samedis du 4 juillet 2009 au 29 Août 2009 aux horaires suivants :

- TOULON/AJACCIO :  
départ 19h10  
arrivée 20h10

- AJACCIO/TOULON :  
départ 17h30  
arrivée 18h30

Pour tous renseignements :  
téléphone 04 94 00 83 16



**Fédération APAJH**  
au service de la personne en situation de handicap

### VACANCES ETE 2009 pour enfants handicapés

Pour tout renseignement  
contacter :

- l'accueil de la mairie au  
04.94.69.64.40

- ou le siège de l'A.P.A.J.H.  
175 Boulevard Léon Bourgeois

83100 TOULON

Tél. : 04.94.36.07.96

Fax : 04.94.31.60.09

Asso.apajh83@orangd.fr

Permanence le vendredi  
de 9h30 à 11h30.



### A PROPOS DES DECHETS MENAGERS



Quel spectacle, à l'angle de la rue Notre Dame et de la rue de Provence :

-Des sacs éventrés, des déchets de toutes sortes éparpillés... sans parler des odeurs.

La cause est sans doute due à des mauvaises habitudes prises de déposer les sacs après le passage du camion ou bien de les déposer le jour où il ne passe pas.

Aussi afin d'éviter ces dérapages, il est vivement conseillé de déposer les sacs d'ordures ménagères dans les conteneurs prévus à cet effet.

Un peu de marche n'a jamais fait de mal à personne.

Merci de votre compréhension.

Roger SABATIER - Adjoint au Maire



### Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

-Mise en place des bornes signalétiques ;

-Clôture de l'école maternelle (fin) ;

-Travaux Place des

Ferrages (entreprise) ;

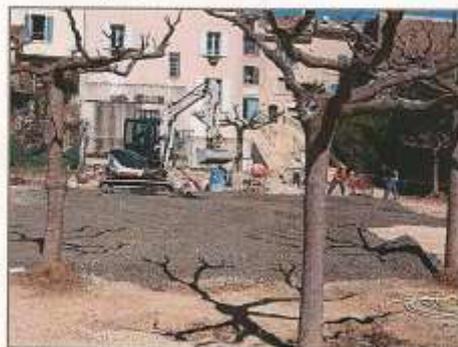
-Clôture jardin d'enfants ;

-Une journée pour effacer les

Tags (Pact rural) ;

-Entretien Salle polyvalente et écoles ;

-Terrassement et déplacement des colonnes de tri sélectif des Fabres au Parking des Ferrages (au fond)



### MARCHE HEBDOMADAIRE

Vu les travaux publics de réalisation d'une place piétonne sur l'actuel petit parking des Ferrages et pendant la durée des travaux, le marché hebdomadaire est momentanément déplacé du petit au grand parking des Ferrages aux jours et heures habituels.



**ASSOCIATION DU  
TRAIN  
TOURISTIQUE DU  
CENTRE VAR  
(ATTCV)**

Le petit train « touristique » redémarre dès le 5 Avril 2009 pour vous mener, dans un voyage paisible de Carnoules à Brignoles à la vitesse étourdissante de 40km/h.

Des nouveautés sont au programme de cette année :

- le 5 juillet : journée spéciale « Tour de France » à Brignoles avec de nombreuses rotations
- les 13 et 20 décembre : les trains du « Père Noël »
- et également des trains « spécial mariage » de Carnoules à Ste-Anastasia afin d'animer ce jour inoubliable.

Pour plus de renseignements des plaquettes sont disponibles à l'accueil de la mairie de Ste-Anastasia



**FETE DE LA MUSIQUE :**

Comme chaque année, depuis 1982, la fête de la musique est célébrée le 21 Juin.

Une innovation cependant, cette année, et si le temps le permet, celle-ci sera célébrée en extérieur, Place de la

Gare, à partir de 19h.

Nous demandons aux personnes (musiciens, chanteurs) qui accepteraient de se produire de bien vouloir se faire connaître en mairie, le plus tôt possible, afin d'établir une programmation des passages pour vivre ensemble des moments de plaisirs partagés.

**« JUPITER » dans l'arborétum !!**

L'Association « Le Sentier des Planètes » de Rocbaron a imaginé de restituer au sol le « Soleil » et ses planètes à une échelle de 1/140000000 et de les répartir sur un sentier de randonnée.

Celui-ci, long de 42 km, conduira le « promeneur » du « Soleil » à Rocbaron à « Pluton » au-dessus du Golf de Saint-Tropez.

A Sainte-Anastasia, « Jupiter » sera représenté par une sphère en béton de 1m de diamètre, (peinte par les associations de peintres du village) et implantée dans l'arborétum.



## La vie associative



**CLUB DES « CIGALES »**

Comme annoncé dans le bulletin de janvier 2009, la sortie à l'Île des Embiez programmée en juin, aura lieu le jeudi 11 juin.

Prix par personne sur la base de 30 personnes : 55€  
Ce prix comprend : le transport par car jusqu'à Six-Fours, la traversée en bateau, le déjeuner (aïoli), le tour de l'île en petit train, la visite du musée océanographique de Paul Ricard.

Pour tous renseignements et inscriptions téléphonez au 04 94 72 21 98.

Date limite d'inscriptions le 23 Avril.

La Présidente

**LA PROUVENCO DOU TEMS PASSA**

Et la Commune de Ste-Anastasia

Organisent

**DIMANCHE 19 AVRIL**

Parking des Ferrages

Toute la journée



**UN MARCHÉ FERMIER  
GRANDE FOIRE aux PLANTS  
Et PRODUITS du TERROIR**

12 H Apéritif offert par la Mairie  
ENTREE LIBRE - PARKING ASSURE

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Raphaël  
CASTALDO : 04.94.72.23.76

**CONCERT « RETINA »**

Devant un public jovial et familial la chorale et l'orchestre des jeunes de l'Ecole de Musique du Val d'Issole, se sont produits dimanche 29 mars afin de recueillir des fonds destinés à la recherche ophtalmologique menée par l'Association « Rétina France ».

Moments emprunts d'un grand élan de générosité et de sympathie.



# La vie au village

## VITTORINO D'AUTREFOIS

Afin d'offrir de meilleurs services à ses clients, la boulangerie ouvre à compter du 1er Avril 2009 un second point de vente au quartier des Négadisses, sur la RD15, à côté des commerces existants.

Que les gens du centre village soient rassurés, la boutique Place St-Just, ne disparaît pas.

**Boulangerie  
Pâtisserie**  
victorino  
d'autrefois  
04 94 72 24 19



### LABEL BLEU

Lors de la 8ème édition de la semaine nationale de l'artisanat, trois artisans de notre commune ont été récompensés par la Chambre des Métiers du Var qui leur a décerné le « LABEL BLEU ». Cette distinction récompense leur savoir-faire et la bonne gestion de leur entreprise. Toutes nos félicitations aux heureux récipiendaires : ISA COIF à DOM., ATELIER NID D'ABEILLES et la SARL @ AROBE

## LE CARNET DE STE-ANASTASIE

### Mariage :

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de Mademoiselle Emma PILLON et de Monsieur Alban SIEBOLD, célébré le 20 mars 2009.  
Toutes nos félicitations aux nouveaux époux.

## AGENDA DES MANIFESTATIONS

- Lundi 13 avril Foire à la Brocante, Puces, Artisanale et Produits Bio, de 7 H à 19 H - Place de la Gare
- Vendredi 17 avril Assemblée générale des Vignerons Indépendants - Salle polyvalente
- Dimanche 19 avril Foire aux plants  
Toute la journée - Parking des Ferrages
- Jeudi 30 avril Réunion du club des Randonneurs  
17 H 30 - Ancienne Mairie

## CARNAVAL 2009

Malgré le vent glacial de ce mercredi 25 mars, les enfants du village n'ont pas hésité à revêtir leurs plus beaux costumes de Carnaval pour défilé dans les rues du village avec abondance de confettis et de serpentins.

Afin de les réchauffer, un goûter « monstre » leur a été servi dans l'après-midi.

**BRAVO LES ENFANTS ET LES ORGANISATEURS !!!!**



## Les Poètes de Ste-Anastasie L'amitié

Une chaude amitié  
- Cette fidèle amie -  
Vaut mieux qu'une journée  
De soleil du Midi.

En elle est le soleil  
Qui réchauffe nos cœurs  
En elle est un soleil  
Tout chargé de douceur.

Amitié - mot qui chante,  
Vraie musique - Notre âme  
Amitié si touchante  
A besoin de ta flamme.  
Jeannette Carrière

## PETITES ANNONCES

A vendre terrain constructible, quartier des Fabres à Ste-Anastasie, 1 500 m<sup>2</sup>, clos partiellement :

Tél. : 04.73.82.45.73

A vendre : -bâche hiver pour piscine 10x5.  
Valeur facture 1 139 €, cédée 250 € avec enrouleur ;

-climatiseur sur roue supra : 50 € ;  
-radiateur élect/thermosta : 30 €.

Tél. : 04.94.72.21.45 (17h00)

Homme sérieux propose ses services pour l'entretien de votre jardin ainsi que des travaux de peinture et petite maçonnerie, 10 ans d'expérience.

Demandez Thierry au 04.94.78.28.91 ou 06.63.73.83.20

Jeune fille sérieuse vous propose ses services pour du baby-sitting le soir et le week-end :

Tél. : 06.77.95.87.96

Femme sérieuse avec références propose ses services pour le repassage et le ménage quelques heures par semaine.

Personne déclarée en chèque emploi service.

Demandez Michèle au 04.94.78.28.91 ou 06.73.56.36.60

### VENDS :

- batterie pour clôture électrique, état neuf + rouleau de fil 100 mètres et crochets pour piquet, 150 € l'ensemble ;  
- un lot de fragments de verre simple, fumé ou martelé, plusieurs dimensions, plusieurs couleurs avec baguettes de plomb pour fabrication de vitraux.

Tél. : 04.94.72.20.58

A louer à Sainte-Anastasie T2 environ 37 m<sup>2</sup> refait à neuf, comprenant : cuisine séjour, chambre, salle d'eau, WC. Montant 470 euros/mois.

Contactez Mme Alberti au : 06.64.51.08.74

Ce bulletin est entièrement conçu et réalisé par les élus et le personnel communal de la commune de Sainte-Anastasie